

Recommandations visant à renforcer la proposition de la Commission européenne pour un « règlement instaurant un mécanisme européen d’auto-certification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d’approvisionnement, pour les importateurs responsables d’étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d’or originaires de zones de conflit ou à haut risque »

Documents joints

[Garantir une réglementation solide de l’UE sur un approvisionnement responsable en minerais](#)